



plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 52 - JUIN 2020

Télétravail confiné



COVID-19



LOGEMENT



CHÈQUE VACANCES



En supplément
de ce numéro

Tout
changer!



Supplément au journal n°52
Plus forts ensemble de juin 2020

Éditorial

ALFRED DREYFUS, BRAHIM BOUARRAM, GEORGES FLOYD MÊME COMBAT !

En 1894, sur fond d'antisémitisme Alfred Dreyfus est condamné à tort à la déportation à perpétuité.

Le 1er Mai 1995, alors que le jeune épicier marocain Brahim Bouarram attend paisiblement son amie sur les quais de Seine, 5 skinheads « échappés » de la manifestation du front national vont l'assassiner en le jetant dans le fleuve. 5 ans plus tôt Nelson Mandela sortait de 27 ans d'emprisonnement accusé de ne pas avoir été blanc.

La mort de Georges Floyd nous revient comme un écho interminable de l'imbécile barbarie du racisme. Comme si l'humanité portait inéluctablement dans son ADN cette dégénérescence honteuse. Pourtant le racisme a souvent servi d'instrument pour légitimer les velléités de domination et d'exploitation.

Impérialisme et racisme ont dans l'histoire fait bon ménage. De l'extermination des amérindiens par les conquistadors, de l'exploitation des esclaves noirs dans les champs de coton, à la colonisation « civilisatrice » menée par les grandes puissances européennes du siècle dernier afin d'asseoir leur domination économique en pillant leurs victimes.



Piller, exploiter et attiser les haines d'une foule ignorante qui préfère se choisir des boucs émissaires plutôt que se rassembler et lutter contre ses véritables oppresseurs. Voilà le jeu qui se répète encore et encore, comme s'il était impossible d'apprendre définitivement du passé.

Le racisme est une aberration ne reposant que sur des théories plus fumeuses les unes que les autres et toutes discréditées scientifiquement d'une manière irréfutable.

Pourtant on voit toujours ressurgir, antisémitisme, racisme anti arabe, persécution des Roms, cela d'une façon plus ou moins assumée mais horriblement présente. Il suffit de faire le décompte des gouvernements d'extrême droite dans le monde ou utilisant la même rhétorique populiste et haineuse.

C'est sans relâche que la CGT doit, partout où elle est présente, se battre contre le racisme, pour la fraternité entre les peuples et la paix. C'est de notre responsabilité d'êtres humains de ne jamais fermer les yeux sur le racisme. —

SOMMAIRE :

03 • Covid-19 : Confinement, travail et prévention

06 • Des Douanes sans douaniers !

07 • Quel rôle pour les banques aujourd'hui ?

08 • Le télétravail confiné

11 • Retraites/Fond de pension

12 • Le droit à un logement pour toutes et tous ... c'est possible

14 • Vacances pour tous

15 • Conseil de lectures



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Courriel : contact@cgffinances.fr
Internet : www.cgffinances.fr

Prix : 0,50 €

COVID 19 : Confinement, travail et prévention

SOCIOLOGUE ET CHERCHEURE EN SANTÉ PUBLIQUE, ANNIE THÉBAUD-MONY ANIME L'ASSOCIATION HENRI PÉZERAT¹ AVEC LAQUELLE LA FÉDÉRATION TRAVAILLE DEPUIS MAINTENANT DE NOMBREUSES ANNÉES. NOUS AVONS VOULU REVENIR AVEC ELLE SUR LA PANDÉMIE ET LES ENJEUX POUR LA SANTÉ.



- La fédération : Que s'est-il passé ? Comment en est-on arrivé à la stratégie du confinement ?

- Annie Thébaud-Mony : Cette pandémie, qui a frappé la planète entière, n'est pas vraiment une surprise. Depuis des années, de la part de tous ceux et celles, scientifiques et militant.e.s en lutte pour la vie, la santé et le respect des écosystèmes, des alertes sont lancées sur les conséquences catastrophiques du « développement »

économique à la mode néo-libérale, baptisé « mondialisation ».

L'immense pillage des ressources naturelles des continents non occidentaux, la déforestation, les trafics plus moins illégaux d'animaux sauvages et autre pratiques prédatrices, l'extension d'un modèle agro-industriel destructeur de la biodiversité sur tous les continents sont reconnus, au moins depuis l'épidémie de SIDA des années 1980, comme vecteurs de nouvelles menaces infectieuses (grippes H1N1 et H5N1, SRAS,

maladie de Lyme, etc...). Nous sommes donc prévenus depuis au moins 40 ans !

Mais chaque pandémie a sa propre histoire, inscrite de façon différente dans celle de chaque pays. Le contexte dans lequel elle survient peut permettre d'en limiter l'étendue et les effets ou, au contraire, lui donner un boulevard pour une contamination extensive. C'est ce dernier cas de figure qui a été le nôtre ici en France, à la différence de ce qui s'est passé en Suède, en Allemagne, en Islande, au Viet Nam, en Corée du Sud...

Il faut évoquer toutes ces années pendant lesquelles les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de transformer les soins et biens de santé en marchandises à vendre ou acheter. Les hôpitaux publics ont été sommés de devenir des entreprises soumises à une rigueur budgétaire drastique ne tenant aucun compte des besoins sanitaires, tandis qu'une concurrence déloyale entre secteur public et secteur privé mettait la Sécurité Sociale au service de l'expansion



d'établissement privés à but lucratif, dérogés de toute obligation vis-à-vis de la prise en charge des problèmes de santé publique, dont les pandémies.

Depuis 40 ans également, sans que rien ne soit fait pour y remédier, les politiques publiques en matière de santé, santé publique et santé au travail ont contribué à creuser des inégalités sociales abyssales face à la maladie et face à la mort.

La mort des ouvriers, des chômeurs, des pauvres est accueillie par les dirigeants publics et patronaux en France dans la plus totale indifférence, voire même avec cynisme, comme on a pu le voir dans la catastrophe de l'amiante qui continue à provoquer 3000 morts par an, essentiellement chez les ouvriers et autres travailleurs exposés professionnellement. Aucun industriel n'a été pénalement condamné.

Si le coronavirus COVID 19 n'avait décimé que les pauvres, les ouvriers et les vieux, nul doute que la raison économique aurait prévalu.

Mais, en France et ailleurs, la contamination a atteint des personnalités publiques, des députés, des « grands de ce monde ». En France, la misère du système public de santé est alors apparue au grand jour. Refusant la stratégie cohérente – mais coûteuse ! – susceptible d'organiser autrement la lutte contre la pandémie, le pouvoir a choisi le « double-standard » : le confinement pour les citoyens (avec le recours au télétravail quand il était possible) ; le travail non protégé pour les travailleurs dont la qualité de citoyen ne passait alors au second plan. Avec un seul message : « *Restez chez vous. Sauvez des vies !* » ; mais pour ceux qui n'ont pas eu d'autres choix que d'aller travailler à l'hôpital, à l'EHPAD, à l'usine, à l'école ou sur le chantier, le discours a été tout autre « *Sortez ! Allez travailler ! N'exigez rien !* ».

Le département le plus touché en France a été la Seine-Saint-Denis avec, notamment, une surmortalité de +63 % sur la période du 1er mars au 6 avril 2020 par rapport à la même période en 2019, chez les personnes de moins de 65 ans. Et bien sûr, ce n'est pas un hasard : où en Ile de France vivent nombre de travailleurs – les moins de 65 ans – obligés de se rendre au travail, pendant le confinement ? En Seine-Saint-Denis !

- Aurait-il été possible d'éviter le confinement ?

- Le pouvoir aurait pu, sinon l'éviter complètement, au moins le limiter en mettant en place les stratégies éprouvées de longue date dans la lutte contre les maladies infectieuses, à savoir un dépistage assuré au plus près des soignants, des travailleurs, des personnes ayant un système immunitaire altéré, tels les très nombreux malades chroniques (<https://www.asso-henri-pezerat.org/covid-19-le-depistage-doit-etre-generalise/>).

Encore fallait-il décider d'une politique de production et d'utilisation des tests (et de masques), avec réquisition des laboratoires et entreprises susceptibles de les produire très rapidement. Ce n'est pas le choix qui a été fait, la raison économique ayant probablement une fois encore prévalu !

De nombreux articles de presse ont expliqué le fiasco lamentable de la pénurie des tests et des masques, seules armes véritables pour interrompre les chaînes de contamination. En leur absence, le confinement s'imposait, sauf à vouloir la contamination massive envisagée pour la construction d'une « immunité collective ».

Cette hypothèse théorique de l'immunité collective ne tient qu'en assumant une pandémie à deux vitesses : celle des riches, guérissable le plus souvent, celle des pauvres, mortelle !

Aides-soignantes et agents hospitaliers, nettoyeurs et éboueurs, intérimaires et sous-traitants intervenant en maintenance industrielle ou réparation automobile, caissier.ère.s et agents de logistique de la grande distribution ont dû travailler dans des conditions de sécurité réduites, tout en vivant dans ce

département à l'habitat souvent surpeuplé, induisant une double contamination possible, professionnelle et familiale.

- Comment envisager maintenant la prévention ?

- L'épidémie semble se résorber progressivement mais de nombreuses inconnues demeurent sur son évolution. Il faut tout d'abord tirer les enseignements, là où le pouvoir cherche au contraire l'effacement de la mémoire et des traces. Depuis début mai, le pouvoir reprend pied dans son discours habituel de la « reprise de la croissance ».

Il me semble essentiel de s'appuyer sur plusieurs initiatives de mobilisation. Outre de nombreux recours au droit d'alerte (CSE, CHSCT) et droit de retrait pour danger grave et imminent, cette crise a fait émerger chez les travailleurs et les syndicalistes la conscience de leur double qualité de travailleur et de citoyen, concernés par les choix qui vont être faits dans l'organisation et les conditions de travail, mais aussi ceux déterminant les priorités productives.

Les soignants ont repris les mobilisations, avec les « mardi de la colère »,

refusant de se faire attribuer une médaille ou une prime, alors que l'enjeu doit être l'investissement massif dans des plans formation-embauches, la remise à plat des conditions de travail, et l'avènement nécessaire de la démocratie sanitaire et étroitement gestionnaire un front commun des professionnels et des usagers des services de santé.

Les besoins sanitaires et humains des patients, ainsi que les conditions de travail et de vie des soignants, doivent être mis au cœur de la réorganisation de l'hôpital public et de l'offre de soins.

Il nous faut lutter pour que la prévention mais aussi la réduction des inégalités sociales de santé et d'accès aux soins deviennent les priorités sociales et économiques en matière de politiques publiques.

Je voudrais évoquer également, même brièvement, des décisions de justice prises à l'encontre des employeurs ayant voulu la poursuite ou la reprise du travail sans les conditions minimales de protection contre le risque COVID 19. Des entreprises telles que Renault, Amazon, la Poste, ou Carrefour ont dû suspendre leur

activité le temps de mettre sur pied une véritable concertation avec les représentants des salariés, ces derniers reprenant le pouvoir d'imposer les règles du code du travail dans l'organisation de l'activité (voir l'appel lancé : [https://www.asso-henri-pezerat.org/covid-19-non-a-la-mise-en-danger-des-travailleurs-enseignants-enfants-au-nom-du-profit/.](https://www.asso-henri-pezerat.org/covid-19-non-a-la-mise-en-danger-des-travailleurs-enseignants-enfants-au-nom-du-profit/))

Mais notre responsabilité va au-delà de ces premières mobilisations. La pandémie planétaire que nous connaissons vient confirmer les menaces gravissimes qui planent sur l'avenir immédiat et à plus long terme de l'humanité toute entière.

C'est le « modèle » lui-même qu'il nous faut remettre en cause et cela passe avant tout par la nécessaire reconnaissance des droits fondamentaux à la vie, à la santé, à la dignité de toutes et tous comme priorité absolue du devenir de nos sociétés. Tout à la fois travailleur.se.s et citoyen.ne.s, refusons aujourd'hui plus qu'hier la mise en danger au nom du profit. —



DES DOUANES SANS DOUANIERS !

Cela pourrait être un proverbe douanier : à chaque fois qu'une crise survient, a fortiori quand elle est sanitaire et internationale, on se rappelle l'existence des frontières et de la douane. De la crise de la vache folle à celles des gripes aviaires ou du SRAS, nos collègues douaniers observent ainsi ce regain d'intérêt soudain mais néanmoins fugace pour leurs missions et la qualité de leur travail.

La crise sanitaire actuelle marquée par le déferlement planétaire de la Covid-19, n'a pas échappé à la règle.

Ainsi, pour faire respecter les décisions prises par le gouvernement en matière de restriction de circulation : il faut des femmes et des hommes sur le terrain, en capacité de contrôler les entrées sur le territoire.

Et il est nécessaire que les instructions données soient claires, précises et transmises dans les temps. Dans une période de fonctionnement dit « dégradé » en confinement ou en déconfinement progressif, les services douaniers ont

connu des moments de flottement préjudiciables à l'efficacité des mesures qu'ils devaient appliquer et ont subi comme toute la population une évolution constante des consignes au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie et des connaissances que l'on en avait.

Il faut aussi que les agent.e.s de la Douane qui s'exposent par la nature de leurs missions soient protégé.e.s, avec des équipements de protection individuelle en quantité et qualité suffisante (masques, gel hydro-alcoolique, gants). Là aussi et même si les choses se sont progressivement améliorées, l'impréparation a

compliqué le fonctionnement des services et contraint l'administration – sous le contrôle des représentants des personnels – à fixer des priorités pour protéger au mieux la santé de nos collègues. Une impréparation qui n'est pas sans nous rappeler celle de la douane pour la mise en œuvre du Brexit !

Enfin, pour être en capacité d'affronter la crise sanitaire et au cas particulier de « tenir la frontière », il faut avoir un service public douanier en parfait état de fonctionnement. Or, la douane est dans la grande lessiveuse des réformes depuis plus de 25 ans et l'ouverture du Grand marché intérieur en 1993. Ce sont plus de 6000 emplois qui ont été supprimés, ainsi que de nombreux bureaux et brigades. Avec un maillage du territoire moins dense et certains services exsangues en matière d'effectifs, il est difficile d'espérer une efficacité optimale.

Pourtant nos collègues douaniers ont bien été en première ligne, assurant les missions prioritaires confiées, qu'il s'agisse des entrées sur le territoire pour la surveillance ou des opérations sensibles de dédouanement du matériel médical pour les bureaux de douane.

Un engagement sans faille injustement « récompensé » par une spoliation de leurs jours de congés et une distribution partielle d'une prime inique... —



Quel rôle pour les banques aujourd'hui ?



INTERVIEW DE VALÉRIE
LEFEBVRE HAUSSMANN,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE LA FÉDÉRATION CGT
BANQUES ET ASSURANCES.

- La fédération : Valérie quelles sont aujourd'hui les analyses de ta fédération sur le rôle que doivent avoir les banques et assurances dans le cadre de la crise sanitaire ?

Valérie Lefebvre Haussmann : Dans le cadre de la crise sanitaire, le rôle de nos secteurs est de 2 ordres. D'abord, comme employeur, vu les aides de l'état (CICE, pacte de responsabilité, exonérations etc) reçues ces dernières années, les banques comme les assurances ne doivent pas faire appel aux aides de l'état pour compenser les pertes de salaire, le chômage partiel. C'est à ces entreprises de prendre en charge : c'est la première revendication dans la période parce que des entreprises ont plus besoin d'aide que les banques et les assurances qui disposent de fonds propres.

Ensuite, quel rôle vis-à-vis de du public des usagers des banques et des assurances, des assurés, des sociétaires pour les mutualistes. Comment aider à ce que l'activité reparte et que l'on ne se

retrouve pas dans un chômage de masse. Elles ont un rôle important d'aide aux entreprises, mais pas seulement.

Aujourd'hui, toutes les propositions et incitations faites, sont en direction des entreprises, des TPE des PME avec le prêt garanti par l'état. Le gouvernement a aussi demandé aux assureurs de faire un effort, ils ont abondé au fonds de solidarité de 200 millions dans un premier temps, puis 400 millions.

Mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi aider les particuliers parce que nombre de nos concitoyens ont une perte de revenu, mais leurs charges (électricité, chauffage, loyer, prime d'assurance...) demeurent. Rien n'a été fait.

Nous pensons que, d'une part, les assureurs pourraient faire des efforts sur les cotisations des particuliers et d'autre part les banques devraient limiter les frais bancaires. Nous savons qu'il va y avoir des difficultés et que des clients et des usagers des banques seront à découverts (pas forcément autorisé).

Comme pour les entreprises, la possibilité de reporter les échéances de prêt doit être également accordée aux particuliers

- Cette situation pose la question des institutions financières telles qu'elles sont aujourd'hui non ?

- Oui c'est la constitution du système tel qu'il est aujourd'hui qui pose un problème. Il n'y a pas de séparation entre la banque de financement et la banque de détail. Ces questions doivent être remises dans le débat, pour pouvoir changer la gouvernance de ces entreprises. Ça veut dire plus de contrôle social des banques. Il doit y avoir aussi plus de contraintes de financement de l'intérêt général parce qu'aujourd'hui, ce sont les banques qui prêtent à l'état et non la banque centrale. De la même manière pour les assurances il va falloir que l'on réinvestisse les sociétés mutualistes plus qu'on ne le fait aujourd'hui afin d'avoir un droit de regard. La question centrale c'est comment on fait aujourd'hui pour socialiser ce secteur économique. —

Le télétravail confiné

La situation de crise inédite a développé « le télétravail » en mode confiné, c'est à dire de manière permanente, quasi-obligatoire, et sans dispositif d'accompagnement particulier. En résumé, pas grand-chose à voir avec les aspirations de nombreux travailleurs à une nouvelle organisation du travail.

A lors que le ministère aura mis plus de trois mois pour lancer une consultation auprès des agent.e.s, la CGT, avec l'UGICT, a publié une enquête inédite qui offre le seul panorama complet sur les conditions de travail et d'exercice de la responsabilité professionnelle durant le confinement :

- **34 000 réponses** de tous statuts et secteurs professionnels dont une majorité de non syndiqués.
- **100 questions** pour appréhender l'ensemble des situations, télétravail, travail en présentiel ou arrêt d'activité.
- Une enquête construite et analysée avec les statisticien.nes professionnel.le.s du syndicat CGT des ministères sociaux pour garantir une **démarche scientifique rigoureuse**.

Cette enquête fait ressortir :

- **La diversité du vécu** des salarié.es en fonction de leur catégorie : le travail sur site concerne majoritairement les ouvriers/employés (61%) tandis que 70% télétravailleur.ses sont cadres et professions intermédiaires.
- **Les risques majeurs** auxquels sont exposé.es les salarié.es qui continuent à travailler sur site : contact avec du public et/ou avec de nombreux collègues et/ou avec des surfaces souillées ; des facteurs de risque qui concernent davantage les ouvriers/employés et les femmes. Pourtant, 13% des salarié.es qui ont continué à travailler en présentiel sont des personnes vulnérables et 26% cohabitent avec des personnes vulnérables.
- **L'insuffisance flagrante des mesures de protection** : seul.es 21% des salarié.es considèrent que les mesures de prévention sont totalement suffisantes pour les protéger : 40% disent n'avoir pas

eu suffisamment de masques ou de gants, 63% qu'il n'y avait pas de mesure d'éloignement immédiat pour toute personne malade et collègue en contact, 93% qu'il n'y avait pas d'alternative à l'utilisation des transports en commun.

- Alors que nombreux sont ceux qui l'ont payé de leur vie, ces risques auraient pu être limités : 3 salarié.es sur 10 considèrent que leur activité n'est pas ou peu essentielle, 10% qu'elle aurait pu s'exercer en télétravail.
- **La mise en place d'un télétravail "en mode dégradé"** : un tiers des télétravailleurs n'ont pas été dotés par leur employeur en équipement informatique, près de 80% ne disposent pas de droit à la déconnexion, 97% n'ont pas d'équipement de travail ergonomique, un quart n'ont pas d'endroit ou s'isoler et un tiers, notamment les femmes, doit télétravailler tout en gardant les enfants.
- ...Qui génère **d'importants risques**

Le télétravail

nécessite de penser l'organisation du travail et l'encadrement en conséquence à partir de ce que sont aujourd'hui les usages des nouvelles technologies.

L'Accord National Interprofessionnel sur le télétravail date de 2005. Comme l'indiquaient les conclusions de la concertation télétravail en juin 2017, il est nécessaire de construire les nouvelles protections pour accompagner les évolutions liées aux nouvelles conditions d'exercice du télétravail. L'urgence est de sortir de cette situation en ouvrant une négociation interprofessionnelle sur le télétravail afin de mettre en place des dispositions normatives qui couvrent l'ensemble des télétravailleurs, des itinérants et des travailleurs mobiles.

Pour la Fédération des Finances, nous demandons également l'ouverture de négociations ministérielles afin de gagner rapidement de nouveaux droits.

psychosociaux : 35% des télétravailleurs se plaignent d'une anxiété inhabituelle et près de la moitié de douleurs physiques

- **Un bilan confirmé par l'encadrement** : 55% des encadrant.es considèrent que la poursuite d'activité en présentiel constitue un risque de contamination des salarié-es et de la population, 3 sur 10 que les activités en présentiel pourraient être limitées.

- **La surexposition des femmes** : 36% des femmes ont subi une hausse de la charge de travail (contre 29% des hommes) alors que la fermeture des écoles s'est traduite pour 43% d'entre elles par plus de 4h de tâches domestiques supplémentaires.

- **Les salarié-es ont déjà payé la crise** : 55% des cadres ont ou vont perdre des jours de RTT, 57% des salarié-es en chômage partiel ont perdu des revenus, un tiers des salarié-es du privé considèrent que leur emploi est menacé.

- **Un rôle clé joué par les représentant-es du personnel** malgré le manque de moyens mis à leur disposition.

LE TÉLÉTRAVAIL CONCERNE D'ABORD LES CADRES

38% des télétravailleur-ses sont des cadres, alors que ceux-ci ne représentent que 18% de la population active. À l'inverse, les ouvriers/employés sont sous-représentés en télétravail (essentiellement des employés).

UN BASCULEMENT NON ANTICIPÉ DANS LE TÉLÉTRAVAIL...

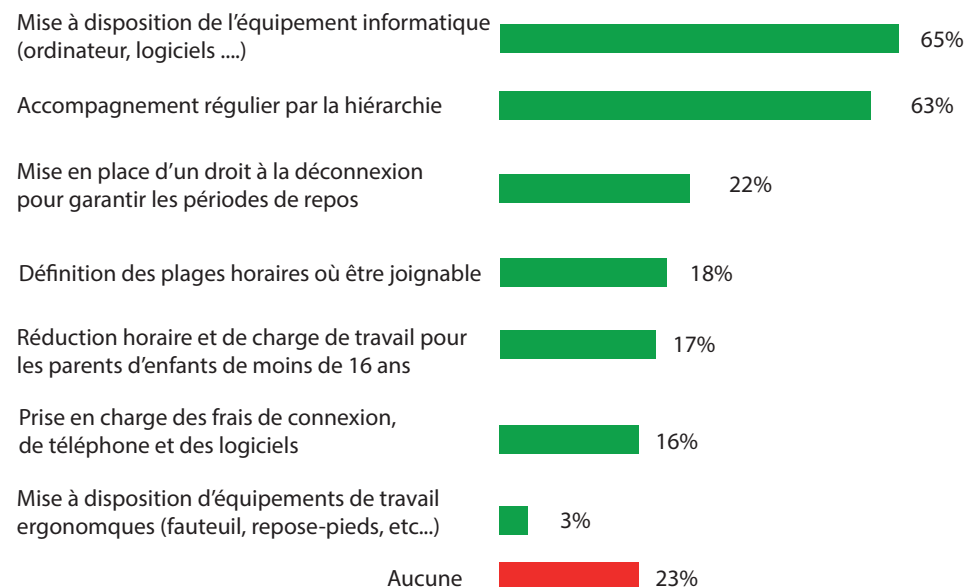
2/3 des télétravailleur-ses actuel-les ne pratiquaient pas le télétravail avant le confinement, ceci concerne d'abord les employé-es à 71 %, et les professions intermédiaires (70 %), et tout de même **62 %** des cadres.

Si le télétravail a très majoritairement été mis en place à l'initiative de l'employeur, 14 % des répondant.es indiquent avoir dû insister ou se justifier pour avoir le droit de télétravailler, notamment les employé-es.

PEU OU PAS D'AMÉNAGEMENTS MIS EN PLACE PAR L'EMPLOYEUR

Alors même que le Code du travail prévoit :

- l'obligation générale de prise en charge du matériel et de l'équipement professionnel;
- l'obligation de mise en place d'un droit à la déconnexion ;
- l'obligation de définir les plages horaires durant lesquelles le/la salarié doit être joignable.



Graphique : mesures mises en place dans le cadre du télétravail pendant la période de confinement

DE MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

Près d'un quart (**23%**) des répondant.es ne dispose pas d'un endroit **au calme** pour télétravailler (26% pour les femmes et 20% pour les hommes), ni **la moitié** d'un **mobilier** et d'un équipement adapté (52 % des femmes et 42 % des hommes).

Une augmentation de la **charge de travail** pour près d'un tiers des salariés en télétravail et notamment les cadres (**40%**).

81% des télétravailleurs qui ont des **enfants** doivent les garder tout en télétravaillant, ce qui concerne d'abord les femmes (87 % contre 76 % pour les hommes).

UN COCKTAIL DE RISQUES PSYCHO-SOCIAUX INQUIÉTANT

Isolement

- **45%** des télétravailleur-ses notent un manque d'échanges et d'informations avec les collègues.
- **27%** un manque d'échanges et d'informations avec la hiérarchie.



AU TOTAL, PARMIL'ENSEMBLE DES PERSONNES EN TÉLÉTRAVAIL, UN TIERS ONT ÉTÉ OBLIGÉS DE GARDER LEURS ENFANTS TOUT EN TRAVAILLANT.

Surcharge de travail

- **30%** des télétravailleu.ses notent des informations difficiles à traiter ;
- **31%** une augmentation de charge et 24 % une augmentation de temps de travail.

Perte de sens et qualité empêchée

- **17%** des télétravailleu.ses ont vécu des dilemmes éthiques sur le plan professionnel, notamment 32 % des enseignant.es ;
- **18 %** disent avoir eu des difficultés à appliquer des consignes inappropriées ou contradictoires, dont 35 % parmi les enseignant.es.

UNE DÉGRADATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

44% disent ressentir des **douleurs physiques inhabituelles** (mal de dos, nuques, poignets, yeux...) et 35 % une anxiété inhabituelle.

Dans le même temps, **43%** disent ressentir un sentiment d'autonomie et de liberté, ce qui concerne 48 % des

salarié.e.s de très grandes entreprises privées.

La Fédération des Finances CGT a, à plusieurs reprises bien avant la crise, demandé des négociations sur le télétravail dans le but d'aboutir à un accord ministériel.

Pendant le confinement, nous avons demandé à discuter de mesures concrètes et rapides pour résoudre les difficultés. Mais les échanges ont été très rares et tardifs. Aujourd'hui, nous souhaitons un investissement massif en matériel technique et ergonomique : il y a encore un nombre très important de collègues qui ne peuvent pas télétravailler faute de matériel.

La question du droit réel à la déconnexion est majeure : il faut l'organiser techniquement en bloquant la connexion à certain moment ; les mails doivent être délivrés par paquets deux fois par jour et non au fil de l'eau pour éviter le travail haché et la sollicitation permanente.

Dans ce contexte de crise, et sans oublier l'ensemble

des revendications pour les télétravailleurs, la Fédération des Finances CGT a demandé :

- la prise en charge des frais liés au télétravail (électricité, abonnement, repas) ;
- la tenue de CHS-CT à tous les niveaux avec le seul point « télétravail » à l'ordre du jour et le rappel aux agents la possibilité d'accès en ligne aux registres et aux coordonnées des mandats CHS-CT ;
- la détermination en amont des horaires de travail ;
- la mise en œuvre d'un droit d'accès réel à l'information syndicale ;
- la poursuite du travail de définition des activités télétravaillables ;
- un bilan intégrant les critères de discrimination (genrée, personnes en situation de handicap etc...) ;
- une étude sur la charge de travail en télétravail dans la période (travail prescrit/réel) comprenant une évaluation de la charge de travail collective ;
- les conditions du télétravail doivent être formalisées avec l'agent pour éviter les dérives au fil du temps ;
- une formation particulière pour les agents encadrants ou non.

Retraites/ Fond de pension

Souvenons-nous : il n'y a pas si longtemps nous luttons contre une réforme des retraites entraînant une baisse programmée des pensions, l'insécurité et le développement de la retraite par capitalisation.

Le projet Macron n'est pas abrogé, mais suspendu... même si le gouvernement n'ose pas le remettre sur la table dans l'immédiat, nous devons réenclencher la bataille pour défendre et améliorer nos droits.

Le projet du gouvernement programmait **une baisse généralisée des pensions** : en plafonnant la part du PIB consacré au financement des retraites à 14% alors que le nombre de retraités va augmenter dans les années qui viennent. De plus, en cas de crise, le PIB peut baisser : qui aurait pu prévoir en janvier que le PIB pourrait baisser de 11% cette année ?

De plus, avec le système à point toutes les années comptent, même les mauvaises, ce qui ferait automatiquement baisser les pensions. Ainsi, qui aurait pu prévoir une augmentation de plus d'un million de chômeurs de catégorie A en quelques semaines ?

Avec le système par points, les travailleurs qui aujourd'hui prennent de plein fouet la crise sociale seraient pénalisés une deuxième fois dans quelques années au moment de leur départ à la retraite.

Le projet de Macron avait aussi pour but de développer **la retraite par capitalisation**.

En baissant les pensions du régime par répartition, on pousse ceux qui en ont les moyens à capitaliser pour compenser. Au-delà du fait qu'il reproduit et même accentue les inégalités sociales de la vie active, un système par capitalisation n'est pas sécurisé.

Ainsi, les actifs de Blackrock ont baissé de 1000 milliards de dollars au premier trimestre 2020. Que la valeur des actifs remonte aujourd'hui n'est pas le problème ; le problème est de remettre entre les mains des spéculateurs professionnels la retraite de toute une vie.

De plus, ces milliers de milliards de capitalisation ont une influence considérable sur l'économie réelle ; on ne pourra pas lutter contre la financiarisation de l'économie si le gouvernement décide de lui confier encore des centaines de milliards d'euros pour spéculer.

Des milliers d'usines ont fermé ces dernières années sur décision d'un fond de pension : Samsonite, Luxfer, Ontex, Delphi, Arjo-Wiggins Sécurité...

Enfin, **le fond de pension** peut lui-même faire faillite et disparaître et les pensions avec lui (y compris pour les travailleurs déjà à la retraite).

Le système actuel de cotisation par annuité et de solidarité intergénérationnelle, fondement de la sécurité sociale, est le meilleur pour maintenir le niveau de vie à la retraite.

Le principe de la sécurité sociale, c'est de protéger les travailleurs des aléas de la vie (chômage, maladie, vieillesse). Aléas individuels ou collectifs (crises, épidémies...) qui ne peuvent pas être prévus, c'est pourquoi un système de protection collectif est indispensable : la sécurité sociale en général et la retraite par répartition en particulier.



Le droit à un logement pour toutes et tous ... c'est possible !

Déjà catastrophique en France, la situation du logement a été encore aggravée depuis le déclenchement de la crise sanitaire. Si elle touche particulièrement les populations les plus fragiles et précarisées, elle pourrait bien aussi menacer les classes moyennes et les précipiter dans la précarité.

Les mesures urgentes indispensables qui doivent être prises dans les mois à venir ne sauraient se substituer à la nécessité de réformer en profondeur l'économie du logement en l'insérant dans un cadre de service public garantissant le respect des droits humains fondamentaux, de la cohésion sociale et territoriale mais aussi des exigences de transition écologiques et énergétiques.

Les données du logement en France sont connues et ne cessent de se dégrader chaque année du fait d'une succession de décisions publiques qui dopent

la marchandisation du logement et confortent les ressorts du marché de l'immobilier et de ses dérives spéculatives, comme le « fameux choc de l'offre » voulu par la Loi dite ELAN de 2018.

LA « CHÈRETÉ » STRUCTURELLE DU LOGEMENT EN FRANCE FAIT QUE LES LOYERS ET LES PRIX DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER ONT ATTEINT DES PLAFONDS HISTORIQUES EN 2019.

Résultats : la France compte aujourd'hui plus de 4 millions de mal-logés (logements insalubres, suroccupés...), 150 000

SDF dont 30 000 enfants, plus de 80 000 « squatteurs » ... 12 millions de personnes sont en situation de fragilité par rapport au logement, plus de 12 millions en situation de précarité énergétique... Quant aux taux d'effort (dépenses logement/revenus du ménage), ils dépassent en moyenne les 28 % pour les locataires du parc privé, 24 % pour ceux du parc HLM et 27 % pour les accédants. Pour le décile des ménages les « moins riches », ce taux est à 55 % en accession et 42 % pour les locataires du parc privé ! De plus, les expulsions locatives ont progressé de 60 % en 20 ans et frôlent aujourd'hui les 150 000 par an.



DANS CE CONTEXTE, IL ÉTAIT CLAIR QUE LA CRISE SANITAIRE ET LA PÉRIODE DE CONFINEMENT NE POUVAIENT QU'ENGENDRER DES CONSÉQUENCES DÉLÉTÈRES POUR LES MÉNAGES LES PLUS DÉMUNIS ET PRÉCARISÉS.

Ainsi, par exemple, il a été particulièrement douloureux aux familles entassées à 8 ou 10 dans 50 M2 de traverser la période de confinement. Que dire de celles confinées dans des logements insalubres ou encore des travailleurs migrants âgés « enfermés » dans leur chambre de foyer sans possibilité d'accès aux cuisines et autres espaces mutualisés !

MAIS LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES REVENUS DES MÉNAGES RISQUENT ÉGALEMENT D'ENGENDRER UN RISQUE MASSIF D'IMPAYÉS DE LOYERS OU DE REMBOURSEMENTS DE PRÊTS POUR LES ACCÉDANTS.

Selon une étude récente de l'IRES, cela pourrait concerner 2,8 millions de ménages... le « gros » de la crise étant attendu à partir de juillet. D'ores et déjà un certain nombre d'OPH ont mis en place des mesures de suspension ou de report mais le ministre du logement, qui s'est contenté de repousser la fin de la trêve des expulsions à juillet, se refuse à prendre une mesure générale, comme celle prise pour les entreprises. L'Allemagne, l'Espagne, le Portugal... n'ont pas eu ce genre d'hésitation.

Des mesures urgentes s'imposent :

- Moratoires sur les loyers des locataires en difficulté du fait de leur baisse de revenu et report des échéances de prêts pour les accédants placés dans la même situation.
- Fin de la trêve des expulsions reportée au printemps 2021

- Augmentation de la dotation du FSL et création d'un fond spécifique dédié au financement des mesures sociales d'urgence comme cela a été fait pour les TPE/PME (ce fond pourrait être financé en 2019 par le prélèvement annuel opéré par l'Etat sur les fonds du Livret A centralisés à la CDC).
- Application immédiate de la loi de réquisition des logements vacants ainsi que des logements en « location saisonnière meublée » type AirBnB.
- Fin de la baisse des APL et des mesures dites de RLS (réduction du loyer de solidarité) dans le parc social.

Mais ces mesures d'urgences ne suffiront pas à juguler les ressorts spéculatifs qui sous-tendent le marché de l'immobilier et du logement en France :

- Il faut baisser sinon encadrer l'évolution des loyers (sur le marché libre) sur l'ensemble du territoire et notamment en zone tendue.
- Augmenter sensiblement la construction de logements sociaux en passant à un objectif de 200 000 logements par an dont 50000 très sociaux (contre moins de 90000 en 2019).
- Mettre fin au dispositif d'optimisation fiscale type PINEL, BORLOO... qui génère des coûts énormes et encourage les hausses spéculatives immobilières et baisser à 5,5 % le taux de TVA sur les constructions de logements sociaux.
- Cet effort de construction peut et doit être financé sur un très long terme par les fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts (250 Milliards d'euros) et permettrait de créer 200 000 emplois supplémentaires...
- Privilégier au maximum les opérations en maîtrise d'ouvrage avec concours d'architecte plutôt que les acquisitions en VEFA à des promoteurs immobiliers.

Les impératifs de transition écologique et énergétique doivent être également intégrés aux politiques du logement :

- Il faut enfin organiser, financer et programmer la rénovation thermique des bâtiments. ; plus de 7,5 millions de logements étant de véritables passoires thermiques (F/G), les bâtiments représentent 45 % de la consommation d'énergie et un quart des émissions de gaz à effet de serre. Idéalement, il faudrait rénover 700 000 logements par an pour atteindre les objectifs fixés en 2050. Soit un budget de 20 milliards d'euros sur 5 ans qui pourrait là encore être pris majoritairement en charge via la CDC par des prêts sur fonds d'épargne. Ce programme permettrait de créer plus de 100000 emplois non délocalisables.
- Pour préserver la biodiversité et lutter contre l'artificialisation des sols, tout en veillant au bien être individuel et collectif des habitants : le choix des matériaux, des modes de construction est essentiel. Tout comme la concertation et l'échange préalable avec les habitants.
- L'ensemble de ces mesures doit être mis en œuvre dans le cadre d'un service public national du logement coordonnant démocratiquement tous les acteurs, opérateurs, financeurs... et habitants.



Vacances pour tous

Avec les premiers congés payés en 1936, les loisirs et les vacances prennent une ampleur inédite en France. Colonies et camps de vacances, écoles de plein air, maisons de repos et de convalescence pour enfants : le 17 juin 1938, le premier décret-loi relatif à « la protection des enfants placés hors du domicile de leurs parents » est promulgué. Mais contrairement à certaines idées reçues, l'histoire des colonies de vacances a commencé à s'écrire bien avant le Front populaire.

Venues à la fois des œuvres protestantes et de l'école républicaine c'est en effet dans les années 1880, qu'apparaissent les premières initiatives d'envoyer des enfants de milieux modestes en vacances.

Avec le Front populaire et les premiers congés payés, Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Loisirs et aux Sports donne une nouvelle dynamique aux colonies de vacances. En 1939, les premiers stages de formation de directeurs de colonies ont lieu et en 1946 les diplômes d'État de directeur et de moniteur de colonies de vacances sont créés.

En 1949, un cadre réglementaire est instauré et les enfants sont de plus en plus nombreux à partir en « colo », 100 000 en 1913, 400 000 en 1948, 1 million en 1955.

Aujourd'hui 1,2 million d'enfants et de jeunes partent en colonie de vacances dans près de 40 000 séjours chaque année. Les colonies se déclinent par thèmes et offrent un large choix de destinations et d'activités.

Malheureusement, depuis plusieurs années on observe une raréfaction des moyens alloués par les pouvoirs publics aux associations organisatrices de vacances.

Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux vacances, il y a nécessité de redonner une place reconnue et consolidée à l'Éducation populaire dont les associations organisatrices de vacances en sont des représentantes historiques. Sécuriser leur modèle économique par la reconnaissance de leur finalité à but non lucratif et par des subventions de fonctionnement dignes de ce nom.

Le progrès social passe aussi par le droit aux vacances et l'accès aux colonies pour tous !

LE CHÈQUE-VACANCES : UN OUTIL SOCIAL PUBLIC À DÉFENDRE

Le Chèque-Vacances constitue un outil social privilégié pour aider au départ en vacances, touchant entre 10 et 11 millions de bénéficiaires.

Devant le 1,7 Md€ généré chaque année, les gros opérateurs de titres ne supportent pas que le CV reste un monopole public, et exercent un lobbying intense pour ouvrir le Chèque à la concurrence.

Un rapport parlementaire préconise la casse du monopole confirmée par un ministre qui présente cette mesure comme quasiment actée.

Ce serait une catastrophe. Car, pour commencer, la commission prise aux

prestataires touristiques sur la revente du titre serait vite incroyablement plus conséquente. Ensuite, l'EPIC ANCV ne rémunère aucun actionnaire et finance annuellement pour 26 M€ d'action sociale en faveur du tourisme pour tous, ainsi que des aides aux équipements.

Une mobilisation syndicale de grande ampleur, soutenue par des acteurs importants du secteur touristique et social, relayée par la presse a obtenu une première victoire. Le gouvernement semble reculer sur la question du monopole, et annonce une réflexion sur d'autres mesures, touchant les PME. Restons vigilants.



Conseils de lecture

Deux livres d'actualité écrits par nos camarades de la direction fédérale de la CGT Finances, Nasser Mansouri-Guilani et Denis Durand

DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS, UN COMBAT D'AVANT-GARDE

de Nasser Mansouri-Guilani
chez Les Editions du Croquant

Préface de Bernard Thibault

Affaiblis par les politiques libérales, les services publics ne sont pas sans défauts ; mais ils réduisent les inégalités et renforcent le potentiel productif. Pourquoi alors vouloir les restreindre voire les supprimer, alors que leur amélioration figure parmi les premières préoccupations des citoyens ? Pour interdire le vrai débat ! Les libéraux tendent un piège et affirment que « si vous voulez payer moins d'impôts, il faut nous dire quels services publics supprimer ».

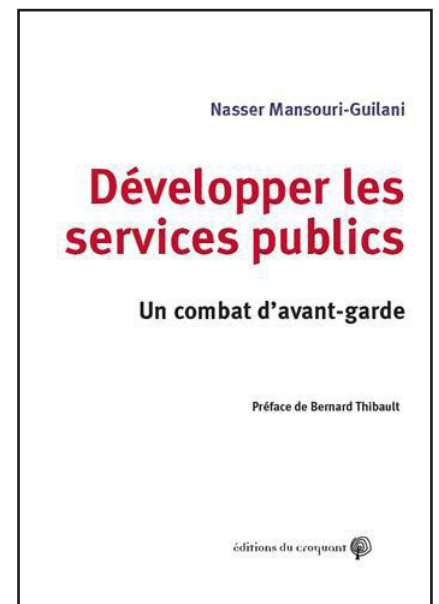
Ce livre a pour but de démontrer ce piège et d'illustrer qu'il est possible

de développer des services publics de qualité.

Leur promotion est nécessaire pour faire face à la hausse des inégalités, au réchauffement climatique et pour engager un nouveau mode de développement qui respecte l'environnement et les êtres humains.

Les nouvelles technologies facilitent la tâche, à condition de changer notre conception de l'activité économique et de la libérer de la contrainte du taux de profit et de l'asservissement à l'univers de la marchandisation.

De par leur caractère non marchand, les services publics ont toute leur place dans cette construction. C'est pourquoi les développer est un combat d'avant-garde.



Les retraites : un bras de fer avec le capital

Co-écrit par Frédéric Boccara (membre de la CGT Insee), Denis Durand (membre de la direction fédérale CGT Finances) et Catherine Mill
Chez les éditions Delga

Ce livre s'inscrit dans une bataille historique contre la contre-réforme Macron de démantèlement de notre modèle social, et pour construire un nouvel âge des retraites et une nouvelle civilisation. Les auteurs donnent des arguments pour dénoncer l'arnaque et la dangerosité

du projet Macron avec son acharnement à construire une société hyper-libérale. En même temps, cet ouvrage contribue à faire monter le débat sur des propositions alternatives.

Il met en son cœur la bataille du financement : une cotisation sur les revenus financiers, un développement des cotisations sociales avec une modulation du taux de cotisation, en liaison avec le développement de l'emploi et des salaires. En appui à la formidable mobilisation populaire, il veut contribuer à



un front d'action des forces populaires et progressistes en faisant monter les convergences pour une autre réforme cohérente et au niveau des défis actuels. La bataille continue.



Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes.



SANTÉ

PRÉVOYANCE

MAINTIEN DE SALAIRE

SERVICES



mgefi.fr